

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Protection civile et sécurité des populations

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et technologies

Établissement déposant : Université de Poitiers (UP)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Protection civile et sécurité des populations* (PCSP), a été créée en 2002. Elle a pour objectif de former les étudiants aux métiers de la sécurité civile, principalement celui d'officier de sapeurs-pompiers, mais aussi de responsable sécurité incendie au sein d'établissements recevant du public ou de chargé de prévention de risques majeurs au sein de collectivités territoriales. La formation est portée par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Poitiers - Châtelleraut - Niort et les enseignements sont dispensés à Niort.

Ouverte en formation initiale et continue, elle fait l'objet d'une forte demande de validation des acquis de l'expérience (VAE), pouvant atteindre 50 % des effectifs. Elle n'est en revanche pas ouverte à l'alternance.

Analyse

Objectifs
<p>La LP <i>Protection civile et sécurité des populations</i>, a pour objectif de former les étudiants aux métiers de la sécurité civile, principalement celui d'officier de sapeurs pompiers, mais aussi de responsable sécurité incendie au sein d'établissements recevant du public ou encore de chargé de prévention de risques majeurs au sein de collectivités territoriales.</p> <p>Les objectifs sont bien identifiés en termes de perspectives professionnelles avec le souci d'élargir les débouchés au-delà du seul concours d'officiers de sapeurs-pompiers, avec par exemple l'identification d'une nouvelle thématique développée autour des risques de la vie courante au sein de l'habitat.</p>
Organisation
<p>La formation se déroule sur une année avec un volume horaire présentiel de 428 heures et la capitalisation de 60 crédits européens (ECTS). Le contenu pédagogique de la formation est réparti en 10 unités d'enseignement (UE). Huit UE sont relatives aux enseignements du cœur de métier (acteurs de la sécurité, différents types de risques, environnement administratif et juridique, outils de prévention et de secours etc.) d'une part, et de modules transversaux (psychologie, management, anglais etc.) d'autre part. Les deux dernières UE sont dédiées respectivement au projet tuteuré et au stage professionnel. La répartition des ECTS par UE est assez cohérente et les enseignements dispensés apparaissent en adéquation avec les objectifs professionnels visés.</p> <p>La LP PCSP peut être suivie en formation initiale ou continue ; cette mixité du public constitue une richesse mais peut aussi mener à des difficultés d'organisation, en particulier sur la question de semestrialisation de la formation. Il est ainsi à noter que la formation ne s'inscrit pas dans une organisation standard à deux semestres.</p> <p>Certaines compétences (sécurité civile, plans de prévention et de secours etc.) sont au cœur des enseignements de la</p>

<p>LP, ce qui constitue une spécificité par rapport aux autres licences professionnelles du domaine. Concernant le métier visé de responsable sécurité incendie, il fait partie des débouchés professionnels existants mais découle sans doute davantage des prérequis des étudiants inscrits que des apports spécifiques de la LP.</p>
<p>Positionnement dans l'environnement</p>
<p>La formation constitue une possibilité de poursuite d'études après un Diplôme universitaire de technologie (DUT) <i>Hygiène sécurité environnement</i> (HSE). La LP PCSP est l'une des rares formations sur le plan national positionné aussi spécifiquement sur le champ de la sécurité civile. Cette orientation lui confère d'ailleurs une visibilité nationale et explique le recours important au dispositif de VAE.</p> <p>Il n'est pas fait mention de l'existence de passerelles avec d'autres formations de l'Université de Poitiers (UP). La LP PCSP s'inscrit cependant dans la filière Risques du Pôle universitaire niortais, permettant une articulation et un <i>continuum</i> de formations entre licence générale, DUT, LP et master.</p> <p>La formation bénéficie d'un partenariat socio-économique réunissant cinq établissements publics et une structure associative, en cohérence avec les débouchés professionnels visés. Ce partenariat mériterait d'être davantage développé afin de mettre en évidence le degré d'implication des différents acteurs socio-économiques tant du point de vue pédagogique que professionnel.</p> <p>Par ailleurs, la formation bénéficie également d'un partenariat international avec l'Ecole Notre-Dame-de-Foy du Québec. Cependant, ses modalités de mise en œuvre, en termes de contenu pédagogique et d'échanges, ne sont pas détaillées. Enfin, deux unités de recherche viennent en appui à la formation : CERCA (Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage) et l'institut PPRIME (recherche et ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique) ; toutefois, le lien avec la recherche n'est là encore pas clairement mis en évidence, même si les thématiques de recherche sont compatibles avec les objectifs de la formation (combustion, etc.).</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>L'équipe pédagogique est composée d'enseignants de l'UP (IUT de Poitiers, unité de formation et de recherche (UFR) Sciences fondamentales et appliquées (SFA) et UFR Sciences humaines et arts (SHA)), d'intervenants professionnels non académiques et d'enseignants vacataires. Les personnels de l'UP comprennent des enseignants-chercheurs (maîtres de conférences (MCF), professeurs des universités (PR)) rattachés à de nombreuses sections du Conseil national des universités - CNU (2 - Droit public, 16 - Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale, 23 - Géographie physique, humaine, économique et régionale, 31 - Chimie théorique, physique, analytique, 60 - Mécanique, génie mécanique, génie civil, 62 - Energétique, génie des procédés, 66 - Physiologie, 67 - Biologie des populations et écologie), marquant ainsi la forte pluridisciplinarité des enseignements, de professeurs agrégés et de professeurs certifiés. Le tableau synthétique de répartition des enseignements comporte quelques anomalies et insuffisances : un même intervenant apparaît à la fois en tant qu'enseignant-chercheur et professionnel non académique, les modules de certains intervenants ne sont pas renseignés, l'intitulé de certains modules ne figure pas dans la maquette, les modules ne sont pas associés aux UE etc. Il convient toutefois de noter une forte implication des professionnels dans l'enseignement avec un volume d'heures dispensées de 166 heures, soit plus de 38 % du volume horaire global. Les modules enseignés par les professionnels sont en grande partie du cœur de métier.</p> <p>On peut regretter qu'aucun ancien diplômé n'intervienne dans le pilotage de la formation, et ne soit pas non plus présent au sein du conseil de perfectionnement. Les élèves pourraient également être mieux intégrés aux processus pédagogiques.</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>L'évolution des effectifs de la LP PCSP sur les cinq dernières années (2012-2016) est relativement stable (une moyenne de 37 étudiants par an). De manière générale, les effectifs se composent pour moitié d'étudiants en formation initiale - FI (avec une capacité d'accueil limitée à 24) en provenance de formations de niveau Bac+2 (DUT HSE et Brevet de technicien supérieur (BTS)). La seconde moitié est composée exclusivement d'étudiants inscrits dans le cadre d'une VAE ou validation des acquis professionnels (VAP). Une part marginale d'étudiants est inscrite en formation continue (FC). Il faut noter l'absence d'étudiant en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Compte tenu d'une faible concurrence, la LP PCSP bénéficie d'une bonne attractivité (avec 200 dossiers de candidature par an), principalement liée à la possibilité d'y préparer efficacement le concours d'officier de sapeurs-pompiers.</p> <p>Le taux de réussite sur la même période est supérieur à 80 % (et atteint parfois 100 %), à l'exception de la promotion 2014. Ces résultats témoignent de la qualité du recrutement et d'un projet professionnel bien défini par les candidats.</p> <p>La formation enregistre un taux moyen d'insertion professionnelle de 60 % six mois après l'obtention du diplôme et plus de 70 % après 30 mois. Lorsque la réussite au concours d'officier n'est pas immédiate, l'intégration directe en milieu professionnel reste encore trop faible.</p> <p>Le taux de poursuite d'études concerne généralement 20 % des diplômés et peut parfois dépasser 30 %. Même si cette poursuite d'études n'est <i>a priori</i> pas réalisée à l'intérieur de l'établissement, ce chiffre est excessif et en inadéquation avec l'objectif premier de la formation qui demeure l'insertion professionnelle.</p>

Place de la recherche
Au-delà de l'appartenance de certains enseignants-chercheurs à un laboratoire de rattachement et de la mise à disposition d'équipements pédagogiques, les liens avec la recherche ne sont pas très étroits et n'apparaissent pas comme souhaitant être davantage développés.
Place de la professionnalisation
<p>Les enseignements prodigués dans le cadre de la LP PCSP sont dans leur grande majorité directement appliqués à l'exercice des métiers visés. Les compétences visées sont clairement exprimées et cohérentes avec les besoins professionnels identifiés. Les diplômés doivent être capables d'analyser une situation de risque, de gérer un service de sécurité et de protection, de superviser et de coordonner des opérations de secours et d'assistance. Ces compétences préparent les diplômés à intégrer des services départementaux et bataillons de pompiers (Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM)).</p> <p>Le projet tuteuré, le stage professionnel de 16 semaines, l'implication pédagogique de professionnels, les visites dans les services en charge de la sécurité et de la protection sont autant d'éléments de nature à favoriser la professionnalisation des étudiants.</p> <p>Les modalités pédagogiques sont aussi choisies pour permettre une proximité importante avec les milieux professionnels (visites, journée métiers etc.) et des travaux spécifiques sont réalisés pour faciliter l'intégration professionnelle (préparation au recrutement etc.).</p> <p>Le caractère professionnalisant pourrait malgré tout être renforcé grâce à l'ouverture de la formation à l'apprentissage, ce qui permettrait aussi de développer les débouchés professionnels des étudiants dans le secteur privé.</p> <p>La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est lisible et informative mais pourrait être complétée en y intégrant le contenu pédagogique de la formation.</p>
Place des projets et des stages
<p>Le projet tuteuré (150 heures, neuf ECTS) permet aux étudiants de se mettre en situation professionnelle, sous la direction conjointe d'un enseignant et d'un professionnel.</p> <p>Le stage (16 semaines, 24 ECTS) se déroule le plus souvent dans les services publics de sécurité, les collectivités territoriales ou au sein des grandes entreprises. Le suivi du stage est assuré par un tuteur pédagogique alors que le maître de stage en assure l'encadrement sur site.</p> <p>Le projet tuteuré et le stage professionnel font l'objet d'une évaluation comprenant un rapport écrit et une soutenance orale. Dans le cadre du stage, une évaluation des compétences acquises est demandée au maître de stage.</p> <p>On peut regretter que le dossier ne décrive ni les organismes d'accueil ni les missions confiées aux étudiants.</p>
Place de l'international
<p>Les objectifs de la licence sont très liés à l'organisation de la sécurité civile en France et laissent sans doute peu de place à une ouverture internationale importante. Ainsi, très peu de mobilité entrante et sortante est constatée. Des efforts sont cependant accomplis, en particulier sur les deux points suivants : d'une part, la possibilité d'un module complémentaire d'apprentissage de l'anglais dans l'objectif de valider le certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur - CLES (niveau B1) et d'autre part, la collaboration avec des établissements étrangers, comme l'Ecole Notre-Dame de Foy au Québec ou l'Université Mohamed V au Maroc.</p> <p>L'apprentissage de l'anglais fait l'objet d'une UE spécifique (trois ECTS) comprenant 30 heures d'enseignement dont 15 spécifiques au droit de la sécurité civile.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La promotion de la LP PCSP est assurée par le service de communication interne de l'IUT et l'Association universitaire de rayonnement autour de l'assurance (AURA) lors des portes ouvertes. La formation est également présente aux différents forums et salons.</p> <p>Le recrutement s'effectue selon des modalités classiques de sélection sur dossier suivies d'un entretien. Les candidats doivent en particulier posséder des bases scientifiques et être familiarisés aux problématiques du risque, mais un dispositif de soutien pédagogique peut être mis en place si nécessaire. Il n'existe pas de passerelle formalisée au sein de la mention, même si la LP peut être intégrée à l'issue d'une deuxième année de licence (L2). L'absence de semestrialisation ne facilite pas leur mise en place. Il n'y a pas non plus de dispositif particulier d'aide à la réussite mais le suivi des élèves pendant la formation est important et se traduit par un taux de réussite très satisfaisant.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La LP PCSP totalise un volume de 428 heures (d'après le dossier d'autoévaluation) ou de 478 heures (d'après l'annexe 2) d'enseignement en présentiel, dispensé en cours magistral (43 %), en travaux dirigés (TD) (43 %) et en travaux pratiques (TP) (14 %). La part des TP est relativement faible. Des aménagements d'emploi du temps sont prévus pour la préparation sportive aux différents concours des métiers de la sécurité civile ainsi que pour les personnes en situation de handicap et les sportifs de haut niveau. La formation réserve au minimum la moitié des places disponibles aux personnes désirant faire valoir leur droit à la VAE ou à la VAP. L'accompagnement des candidats à ces demandes est assuré par le service UP&Pro de l'Université de Poitiers.</p> <p>Le Centre de ressources d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) de l'UP est mis à disposition de l'équipe pédagogique, à la fois pour l'utilisation des outils numériques mais aussi pour la mise en œuvre d'évolutions des dispositifs pédagogiques. Par ailleurs, des enseignements spécifiques de langue anglaise sont réalisés, de façon obligatoire et optionnelle. L'utilisation des outils numériques dans le cadre de la formation constitue une pratique courante et intégrée, tant dans la mise à disposition des supports pédagogiques en ligne, que par l'utilisation de logiciels spécifiques (Géomatique), avec une volonté d'accroître encore la mise à disposition de ressources pédagogiques en ligne.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités de contrôle des connaissances sont transmises aux étudiants dès la rentrée universitaire. L'évaluation des étudiants s'effectue par des contrôles continus (devoirs surveillés, épreuves orales, comptes rendus etc.). L'attribution du diplôme suit des modalités diverses selon le profil de l'étudiant (formation initiale, VAE, VAP). Elle est prononcée par un jury composé de professionnels du cœur de métier et de deux enseignants (dont le responsable pédagogique). La validation du diplôme donne droit à un total de 60 ECTS. Toutefois, les critères d'obtention du diplôme ne sont pas détaillés, comme la note moyenne de 10/20 exigée à l'ensemble des UE ou celle exigée à l'ensemble des deux UE relatives au projet tuteuré et au stage.</p> <p>Pour les étudiants en formation initiale, le jury est constitué de professionnels et d'enseignants de l'équipe pédagogique ; il se réunit à trois occasions (juin, septembre et janvier) selon les modalités de réalisation du stage. La tenue du jury est précédée d'une sous-commission qui veille à l'harmonisation entre les unités d'enseignement.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>L'approche par compétences constitue une pratique courante à l'IUT, en particulier au travers des stages et projet tuteuré, et a guidé la mise en place du référentiel pédagogique.</p> <p>Au-delà des pratiques courantes et intégrées, le CRIIP de l'UP accompagne les équipes pédagogiques dans l'identification de compétences disciplinaires et transversales liées à la formation, au travers de journées de formation « du référentiel de compétences à la mise en œuvre de la formation ». Il n'est cependant pas précisé l'écho de ces initiatives auprès de l'équipe pédagogique.</p> <p>Une annexe descriptive au diplôme (ADD) est délivrée à la demande de l'étudiant. Pour rappel, cette annexe est obligatoire car elle permet une meilleure lisibilité des formations et des diplômes pour les employeurs et facilite la mobilité de l'étudiant.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est réalisé six mois et 30 mois après l'obtention du diplôme, grâce à l'envoi de courriers postal et électronique. Une relance téléphonique est effectuée si nécessaire. Les enquêtes sont réalisées par le Service des études, de l'évaluation et du pilotage (SEEP) et par le Service de communication et relations entreprises (SCORE) de l'IUT de Poitiers-Châtelleraut-Niort.</p> <p>Les résultats de l'enquête à 30 mois sont rendus publics ainsi qu'un résumé de l'enquête à six mois. Des synthèses sont effectuées et remontées vers les responsables de formation pour une analyse plus poussée.</p> <p>La dernière enquête à 30 mois portant sur la promotion 2013 montre que la totalité des répondants (86 % des étudiants) ont un emploi. On peut cependant noter que ces chiffres ne sont pas en accord avec ceux mentionnés dans le dossier qui indique que 67 % de ces diplômés sont considérés en emploi, contre 21 % en recherche d'emploi et 12,5 % en poursuite d'études.</p> <p>L'enquête à six mois montre des taux de poursuite d'études relativement élevés, compris entre 20 et 30 %. Il semble toutefois qu'un nombre important d'élèves continue les études afin d'augmenter les chances de réussite au concours d'officier de sapeurs-pompiers.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Depuis juillet 2013, la formation s'est dotée d'un conseil de perfectionnement (CP) composé de 12 membres, dont cinq issus du monde socioprofessionnel. Cependant, le CP n'intègre pas de membre BIATSS (bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, social, santé) ni d'étudiant, contrairement aux exigences de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Le CP se réunit une fois par an ; il effectue le bilan de l'année écoulée et définit les orientations à venir. Il examine les évaluations effectuées par les étudiants selon un questionnaire relativement complet. On peut regretter l'absence de compte rendu de réunion dans le dossier, ce qui aurait permis de mieux appréhender les réalisations effectives du conseil.

L'évaluation de la formation par les étudiants est réalisée par l'UP en envoyant un questionnaire aux étudiants par voie électronique. Un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants est également mis en place. Les informations issues de ces évaluations alimentent les discussions menées au sein de l'équipe pédagogique et du conseil de perfectionnement. On peut s'interroger sur le faible taux de répondants à ce questionnaire (5 sur 36 sur l'année 2015-2016), qui ne permet pas de mener une analyse approfondie.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Attractivité importante (200 candidatures par an), et forte demande de VAE/VAP.
- Equipe pédagogique diversifiée avec une forte implication des milieux professionnels dans les enseignements.
- Formation fortement centrée sur les compétences spécifiques du métier (sécurité civile, plans de prévention et de secours etc.).
- Mise en place d'un partenariat international avec l'Ecole Notre-Dame-de-Foy du Québec.

Points faibles :

- Poursuites d'études non négligeables et intégration directe en milieu professionnel restant perfectible (70 % au bout de 30 mois) lorsque la réussite au concours d'officier n'est pas immédiate.
- Pas de semestrialisation de la formation alors que celle-ci n'est pas proposée à l'apprentissage.
- Un recrutement encore trop peu diversifié (public provenant essentiellement d'IUT).
- Trop faible taux de réponses des étudiants aux questionnaires d'évaluation de la formation.
- Pas d'étudiant élu ni d'ancien diplômé au sein du conseil de perfectionnement.

Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Protection civile et sécurité des populations* répond sans aucun doute à un véritable besoin de formation professionnelle dans le domaine de la sécurité civile. Son attractivité importante en formation initiale et par le biais du dispositif de VAE traduit une reconnaissance du monde professionnel, en particulier pour l'intégration du métier d'officier de sapeurs-pompiers. La formation est équilibrée entre les apports des enseignants académiques et ceux du monde professionnel.

Il convient pour autant de veiller à diversifier encore davantage les débouchés des étudiants pour ne pas être tributaire de l'ouverture de concours de la fonction publique. Le taux de poursuite d'études reste encore très important pour une licence professionnelle. L'ouverture aux collectivités locales ainsi qu'à l'habitat individuel sont de ce point de vue des éléments très positifs.

Cette ouverture permettra sans doute aussi une diversification plus importante des étudiants qui pourraient par exemple être issus de profils géographie, urbanisme ou juridique.

Une participation plus importante des étudiants à l'évolution de la formation devrait être envisagée.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LP180013784 - licence professionnelle
« protection civile et sécurité des populations ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique de la licence professionnelle « protection civile et sécurité des populations », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval